

DÉCLARATION

The Urgency of Now – Systemic Racism and the Lessons of 2020

27e session

30 novembre au 3 décembre 2020

À l'attention du

Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies
composé de

M. Ahmed Reid

(Président, Jamaïque)

Mme Dominique Day

(Etats-Unis d'Amérique)

M. Michal Balcerzak

(Pologne)

M. Sabelo Gumedze

(Afrique du Sud)

M. Ricardo A. Sunga III

(Philippines)

« Le déni du racisme systémique au Québec »

Par Amnistie internationale Canada francophone

Kharoll-Ann Souffrant

doctorante en service social à l'Université d'Ottawa,

boursière des Nations Unies 2020 pour les personnes d'ascendance africaine et,

membre d'Amnistie internationale Canada francophone

et

Marisa Berry Méndez

Responsable des campagnes chez Amnistie internationale Canada francophone

Soumis le 1er décembre 2020

Au cours de la dernière année, le gouvernement québécois, une partie de la classe politique et médiatique ont caricaturé les mouvements sociaux contre le racisme anti-noir de l'été 2020, ses sympathisant.es et militant.es afin de [nier l'existence du racisme systémique](#) dans la province. Cela fait partie d'un ressac venant de ceux qui veulent préserver le statu quo, au détriment des droits des personnes d'ascendance africaine du Québec. Ce déni du racisme systémique existe depuis très longtemps et a été orchestré par tous les gouvernements s'étant succédé dans la province au cours de son histoire. Ce déni tire ses racines de nombreux facteurs notamment le fait que le Québec est le berceau de la francophonie de l'Amérique du Nord, et le rejet de la religion catholique dans la sphère publique.

Faits saillants de l'année 2020:

- Dans la foulée de la mort de George Floyd et des manifestations contre le racisme anti-noir [ayant eu lieu au Québec](#), le gouvernement du Québec a mis en place un [Groupe d'action contre le racisme](#) composé de sept député.es de la partie gouvernante dont le rapport est attendu cet automne. Ce groupe d'action a immédiatement été qualifié de « [coquille vide](#) » par des acteurs clés de la lutte antiraciste au Québec, en raison d'un processus partisan et non transparent. Avant même qu'il soit rendu public, nous apprenions que le terme « racisme systémique » [sera exclu](#) du rapport. De plus, en raison du rejet de ce terme, le gouvernement du Québec [s'est retiré](#) d'une rencontre pancanadienne sur les droits humains au début de novembre 2020.
- Tel que mentionné dans [un rapport](#) du Groupe de travail d'experts des personnes d'ascendance africaine en 2017, le Canada ne collecte pas suffisamment de données désagrégées sur la race (recommandation no 77, pp. 15). Pendant la pandémie, Montréal-Nord, un quartier qui abrite un très grand nombre de personnes afrodescendantes a été [l'un des plus touchés](#) par la COVID-19 au Canada. À la suite de la mobilisation de nombreux groupes communautaires, le Gouvernement du Québec a d'abord été ouvert à l'idée d'amorcer une collecte de données désagrégées sur la COVID-19. Or, il n'a [jamais collecté](#) ces données. Ce sont des groupes communautaires menés par des personnes afrodescendantes qui [ont décidé de le faire](#) par eux-mêmes, en collaboration avec une chercheuse afrodescendante de l'Université McGill, en faisant usage d'une grande créativité considérant la résistance du gouvernement à cet égard.
- La Ville de Montréal propose à nouveau [d'augmenter le budget](#) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de \$15 000 000 en 2021 (2%, une hausse bien [plus importante](#) que la moyenne des autres services municipaux) bien que les citoyens avaient voté en grande faveur (60%) lors d'une [consultation budgétaire](#) d'un réallocation des fonds alloués à la police vers des services communautaires et sociaux, et ce, en dépit de la réalité averée du [profilage racial](#) à Montréal.
- Le Québec, comme le Canada, dépend énormément des travailleurs et travailleuses migrant.e.s à statut précaire pour combler les postes les plus essentiels au fonctionnement de notre économie et notre société. Ces personnes sont surtout des personnes racisées, et beaucoup sont des personnes afrodescendantes, provenant notamment d'Haïti et des pays d'Afrique. Dans le travail de soins, ce sont souvent

des [femmes afrodescendantes](#). La pandémie a mis en lumière à quel point nous dépendons de ces personnes et à quel point elles risquent leurs vies pour le Québec. En août 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un [programme de régularisation](#) pour reconnaître les apports d'un groupe très restreint de ces travailleurs et travailleuses essentiels – seules les personnes qui ont travaillé comme aides-soignant.e.s ou comme préposé.e.s aux bénéficiaires dans le système de la santé sont admissibles. Selon des rapports, le caractère très restreint et non inclusif du programme est dû à [la réticence du gouvernement du Québec](#).

- À la fin octobre 2020, un groupe d'ancien.ne.s et actuel.le.s étudiant.e.s afrodescendant.es et racisé.e.s de l'École secondaire Henri-Bourassa, située à Montréal-Nord [se sont organisés](#) sous l'appellation « Béliers solidaires » pour dénoncer les propos racistes et islamophobes d'un enseignant à leur égard, sur une période de plusieurs décennies, et ce, en dépit de nombreuses plaintes à la direction de l'établissement. Peu de temps après leur dénonciation, qui a obtenu une couverture médiatique au Québec, le directeur de l'école secondaire [a quitté son poste](#). La mobilisation du groupe a entraîné le [congédiement de l'enseignant](#) en question à la fin de novembre, mais les Béliers solidaires continueront à revendiquer le droit à une éducation antiraciste au Québec. Nous sommes portés à croire que cette situation, qui contrevient à la Convention relative aux droits de l'enfant (articles 28 et 29), ne constitue que la [pointe de l'iceberg](#).
- Une récente controverse entourant l'utilisation du « mot en n » en milieu académique a suscité des réactions de la classe politique à tous les paliers gouvernementaux au Québec. Plus de 600 universitaires et plusieurs politicien.ne.s se sont prononcés en faveur du droit d'utiliser ce terme, en dépit de sa charge historique, au nom de la liberté académique et de la liberté d'expression. Il y a eu réponse des professeur.es et étudiant.es afrodescendant.es et racisé.es, fortement minoritaires en milieu académique. Amnistie internationale Canada francophone estime que la liberté d'expression et la liberté académique sont au cœur des droits humains, mais que comme tous les droits, ils ne sont pas absolus, et ils ne peuvent se réaliser au détriment d'autres droits, notamment au détriment de la sécurité d'individus ou de groupes de personnes. Les universités, comme tous les lieux d'enseignement et de réflexion, doivent continuellement se remettre en question. Ces institutions et ceux et celles qui y travaillent doivent savoir porter un regard critique sur elles-mêmes, et pouvoir constater qu'elles sont aussi le reflet d'une histoire, d'une société et de sa culture. Elles doivent prendre conscience qu'elles doivent maintenant avoir de l'écoute pour ceux et celles dont l'histoire, la culture, la voix, et toute autre réalité, sont largement absentes des cursus scolaires. Elles ont le devoir d'accepter ce débat et d'y participer activement, plutôt que de chercher à l'étouffer sous prétexte de liberté d'expression et académique.

Le racisme systémique, notamment à l'égard des personnes afrodescendantes est présent dans plusieurs sociétés à travers le monde, dont le Canada. Au sein de la fédération canadienne, le Québec ne fait pas exception, et rien ne permet d'affirmer que ces phénomènes soient plus importants ou pires dans cette province qu'ailleurs. Ce qui différencie le Québec du reste des provinces et territoires du Canada, est l'ardeur avec

laquelle le gouvernement du Québec persiste à nier l'existence du racisme systémique, tout en reconnaissant le racisme d'une part et la discrimination systémique d'autre part. Il faut par ailleurs noter que des institutions et des municipalités québécoises ont reconnu l'existence d'un racisme systémique. Toutefois, le déni du gouvernement du Québec constitue une entrave majeure au travail mené par les défenseurs et défenseuses des droits humains au Canada dans la lutte pour la reconnaissance du racisme systémique. Ce déni, et ce refus d'entendre la voix de ceux et celles qui subissent le racisme systémique, alimente les courants les plus intolérants de la société, leur donne sinon une légitimité du moins une assurance qui les amène à agir avec virulence et violence, ce qui atteint à l'intégrité, la dignité, la santé, la sécurité et parfois la vie à la fois des défenseurs et défenseuses des droits et de la population afrodescendante.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître et assumer ses responsabilités dans la lutte contre le racisme systémique, en jouant un rôle de leader.